

CIRCULAIRE N°6**Le 20 février 2008****snes**
fsu209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41
s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu**LILLE**BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE**SOMMAIRE**

P.1

› L'académie au quotidien : Berlaimont : la colère, et ensuite ?

› « Rions un peu » : le dialogue social revisité par le rectorat de Lille

P.2

› Grève du 29 février

Annexe 1 : Engagement à refuser les HSA
Annexe 2 : Les SES dans le collimateur**L'académie au Quotidien****Berlaimont : la colère, et ensuite ?**

Fin janvier, un collègue du collège Gilles de Chin de Berlaimont, gifle un élève qui l'avait insulté. Malgré un entretien établissant la réalité de tous les faits, la famille de l'élève choisit de recourir à la justice. Les médias se ruent sur l'« affaire » : les journalistes raffolent de ces histoires regroupées sous l'étiquette « violences scolaires » et qui font vendre. De plus, le port de l'uniforme de gendarme par le père de l'élève (sans doute pour donner plus de poids à sa démarche) ajoute du piment à l'ensemble. Une fois de plus, l'emballement médiatique conduit à une prise de position judiciaire qui stigmatise le collègue sans qu'une enquête ait été menée dans l'établissement : il est placé en garde à vue et inculpé sous de graves chefs d'accusation. Il passera en correctionnelle le 27 mars prochain. De son côté, le rectorat de Lille réagit, non seulement en condamnant le collègue, mais aussi en avançant des accusations non confirmées par la police.

Le 31 janvier, la section académique du SNES met en ligne une pétition de soutien. Le soir même, elle recueille 700 signatures, le 2 février, 3700. Une semaine plus tard, 22 000 personnes s'y sont associées et, alors que nous bouclons cette circulaire, le nombre de signataires atteint 37 000. L'immense majorité des signataires ajoute un commentaire, parfois conséquent, s'indignant du traitement infligé pour un acte certes regrettable, mais qui n'aurait pas dû connaître une telle ampleur. Dans le même temps, des messages électroniques affluent au SNES, pour s'associer au soutien actif que notre syndicat apporte au collègue - certains réclamant même une grève -, ou cherchant comment l'aider personnellement.

Ces événements traduisent un désarroi très fort dans notre profession. L'acte lui-même, mais aussi toutes les réactions qu'il a suscitées, révèlent des personnels sous tension, parfois à cran, ou en difficulté face au gouffre qui sépare les exigences du métier et les moyens d'y faire face. Ils disent en creux la réalité quotidienne des établissements. Comment en serait-il autrement quand depuis plusieurs années et alors même que la difficulté sociale s'accroît, la réponse de l'Etat est d'organiser le dépérissement du service public, de surcharger les classes, de dégrader l'encadrement, de stigmatiser les profs - sans cesse tenus de prouver leur « mérite » ?

Pour le SNES, il ne faut pas en rester là. Bien sûr, soutenir notre collègue dans la durée - la section académique était présente au rassemblement organisé à Berlaimont le 6 février dernier, et proposera des formes d'action pour le 27 mars. Mais, au-delà, il faut faire comprendre les raisons profondes de ce type d'incident. L'Etat doit entendre cette colère. L'indignation doit se muer en contestation et le ressentiment, en mobilisation.

Souvenons-nous de ce passage de Sartre qui rappelait ainsi, dans sa préface à *Aden Arabie*, l'appel à la lutte de son vieux camarade Paul Nizan : « Il peut dire aux uns : vous mourez de modestie, osez désirer, soyez insatiables, ne rougissez pas de vouloir la lune : il nous la faut. Et aux autres : dirigez votre rage sur ceux qui l'ont provoquée, n'essayez pas d'échapper à votre mal, cherchez ses causes et cassez-les. »

648h /an**La commission Pochard prévoit l'annualisation du service des enseignants****18h pour tous X 36 semaines**

Faudra-t-il rattraper les jours fériés,

les jours d'absence pour formation,

les jours de voyages scolaires ?

« Nos amis les journalistes »

« En classe de seconde [en sciences économiques et sociales], avant même de parler du monde de l'entreprise, un ouvrage comme Magnard consacre une trentaine de pages à la précarité et au chômage. »

Aude Sérès,
Le Figaro, 15 janvier 2008

Rappelons l'ordre des questions au programme de SES en 2nde :
Chapitre 2. L'emploi (dont « emplois précaires », « chômage »)
Chapitre 3. La production (dont « entreprise »)

Sur notre site : www.lille.snes.edu

- ✓ Pétition électronique : soutien à notre collègue de Berlaimont
- ✓ Brèves : mesures de carte, complément de service, notation administrative
- ✓ Bulletin d'information "Documentaliste" février-mars 2008
- ✓ Calendrier prévisionnel du mouvement intra-académique
- ✓ Le SNES attaque le site note2be



GREVE VENDREDI 29 FEVRIER
MANIFESTATION A LILLE-14h PORTE DE PARIS

Rions un peu, mais jaune ...**Le dialogue social revisité par le rectorat de Lille**

La théorie (extrait du BO de novembre 2008) : « [la déconcentration] conduit chaque recteur à ouvrir une concertation avec les organisations professionnelles présentes dans les instances paritaires à toutes les étapes du processus. »

La mise en pratique : les discussions sur la hors-classe depuis 2 ans rencontrent l'opposition de l'Intersyndicale académique (barème excluant des collègues en fin de carrière, déséquilibre entre les critères d'attribution, etc.). L'année 2008 nous est alors annoncée comme celle du renouveau en terme de dialogue social. Le bilan ? Une seule réunion, un vendredi après-midi, pour présenter des aménagements de façade, puisque les collègues exclus jusqu'à présent auront droit à un barème « canada dry » (le goût de la hors-classe sans la hors-classe), le rectorat leur ajoutant quelques points, juste assez pour qu'ils restent en dessous du barème nécessaire.

Le plus « drôle » dans tout ça ? Le DRH et le chef de la DPE nous assurent remettre nos remarques et critiques si constructives au recteur, avant de nous annoncer l'envoi de la note de service dans les établissements ... le lundi matin ! La hors-classe n'est malheureusement pas un cas isolé : les collègues demandant une mutation inter-académique risquent d'avoir leur résultat avant que les règles de l'intra ne soient définies (n'est-ce pas là finalement le mouvement à l'aveugle tant décrié par le SNES ?), les discussions sur les TZR (nombre et zones) vont avoir lieu avant de connaître les départs et entrées dans l'académie ... Bref, tout démontre une volonté manifeste de passer outre les personnels et leurs élus : le paritarisme est en danger, à nous de le défendre pied à pied ! Sans rire !

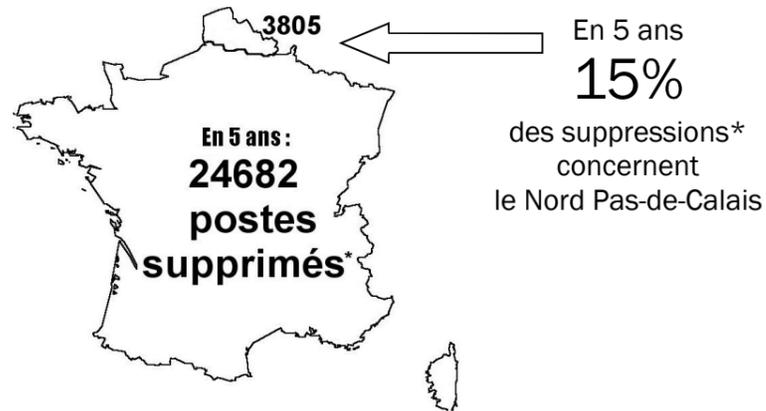
Calendrier syndical

- 27 février : dépouillement vote académique RA/RF
- 13 mars : stage Copsy au S3 de Lille
- 14 mars : stage TZR au S3 de Lille
- 15 mars : limite contestation note administrative
- 17 mars : limite dépôt dossier handicap mouvement intra
- 18 mars : CAPA liste d'aptitude corps des certifiés
- 19 et 20 mars : élections IUFM
- 20 mars : CAPA liste d'aptitude corps des agrégés
- 25 mars : début saisie des vœux intra-académiques
- 27 mars : stage documentaliste à la FSU LILLE
- 4 avril : congrès académique à Pecquencourt
- 16 avril : fin de saisie des vœux intra-académiques

GREVE dans l'académie de Lille

le 29 février

Manifestation à 14 H
Porte de Paris, à Lille



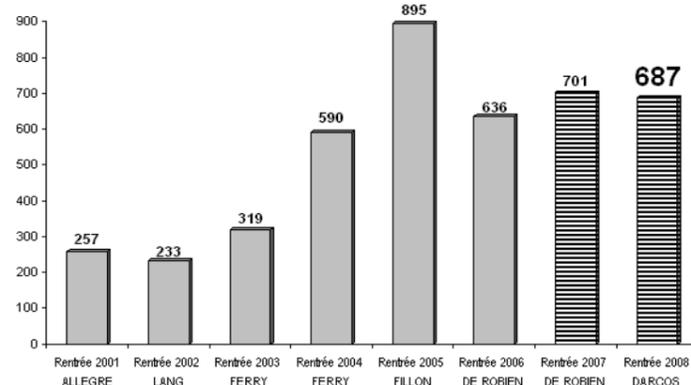
* *Emplois enseignants titulaires*

**Prof dans l'académie de Lille:
un métier d'avenir ?**

687 postes d'enseignants supprimés pour la rentrée 2008; 3509 suppressions sur les 5 dernières années : l'académie détient à nouveau le triste record des suppressions. A cela s'ajoutent 100 emplois administratifs supprimés dans les établissements du Nord Pas-de-Calais pour 2008.

Les lycées technologiques sont plus particulièrement touchés : 16 postes supprimés à G.Eiffel - Armentières et Baggio - Lille; 15 postes supprimés à l'Europe - Dunkerque; 14 à Béhal - Lens et à Branly - Boulogne; 12 à Couteaux - Saint Amand; 11 à E.Labbé - Douai et à Malraux - Béthune et Vinci - Calais; 9 au lycée du Hainaut - Valenciennes et Darras - Liévin ; 8 à Forest et Lurçat - Maubeuge et Carnot - Arras; 6 à Duez - Cambrai etc... Plus largement, les compléments de service se multiplient et sont devenus une situation courante dans tous les établissements.

4318 postes d'enseignants supprimés dans l'académie de Lille(2nd degré) depuis 8 ans



Faire craquer l'enve-

**DEfendre
L'ECOLE publi-
que !**

**Maintenir
la pression !**

Pochard au placard !

Le rapport Pochard prétend faire un diagnostic et proposer des solutions à la revalorisation du métier d'enseignant. Or les mesures proposées, dans la droite ligne des rapports précédents, ne répondent qu'à l'objectif poursuivi par les réformes gouvernementales de réduction des dépenses publiques.

Par exemple :

- annualisation du temps de travail, horaires flexibles (modification des emplois du temps en cours d'année) , allongement du temps de présence dans les établissements, bivalence

- autonomie accrue des établissements : possibilité d'aménager localement les horaires élèves, missions de l'enseignant fixées par le chef d'établissement et évaluation par le seul chef d'établissement, contrat entre l'établissement et le rectorat pour l'attribution des moyens.

En ligne de mire : la casse de nos statuts, la menace sur les concours nationaux, l'éclatement du service public national d'éducation.

Nous devons très vite organiser le débat dans nos établissements, confronter le rapport Pochard à nos revendications et

construire le rapport de force nécessaire à une véritable revalorisation de nos métiers.

Il y a urgence : d'ici trois mois, le ministre aura tranché.

Face au chantage aux heures sup

Dans l'académie, 235 postes sont supprimés pour « fabriquer » des heures sup. Le recteur l'a dit, « il faudra se montrer persuasif » pour imposer les heures supplémentaires, d'autant plus qu'elles seront en très forte augmentation, et cela dans des établissements où les postes sont supprimés et où les compléments de service se multiplient.

Prendre 2,3,4 heures sup, c'est montrer au gouvernement que notre temps de travail peut être encore augmenté, alors que, dans un même temps, chaque enseignant a vu son nombre de classes et d'élèves fortement accru au cours des dernières années. La nouvelle réduction des horaires disciplinaires qui semble s'annoncer ne peut qu'alourdir encore cette charge de travail.

Prendre des heures sup, c'est aussi accepter d'être moins bien rémunéré pour le travail supplémentaire (les HSA étant moins payées que les heures postes) et renoncer à être revalorisé pour le temps de service réglementaire.

Comme si cela ne suffisait pas, on tentera d'imposer dans les collèges, en plus des HSA, des HSE pour mettre en place « l'accompagnement éducatif » à la rentrée.

Organisons le refus collectif

C'est un des enjeux de nos mobilisations, un moyen efficace de bloquer la politique gouvernementale. **Il faut les obliger à rendre des heures postes et à faire craquer l'enveloppe budgétaire !**

Dans chaque établissement, il est possible de refuser par équipe disciplinaire ces heures sup, en signant la pétition (annexe 1).

Amplifions le succès des mobilisations du 18 octobre, du 20 novembre et du 24 janvier !

Il est possible de faire céder ce gouvernement comme nous avons fait plier ceux qui voulaient casser l'école et économiser sur son dos. Allègre, Robien ont prétendu passer en force, mal leur en a pris. A nous de répondre à Darcos et à ses provocations.

Avec le SNES, les personnels refusent la résignation et se mobilisent :

- vote contre les dotations lors du Conseil d'administration (ceux des lycées auront lieu avant le 5 mars)
- actions de terrain avec les parents, des journées « collèges / lycées morts »
- refus des heures supplémentaires, par discipline et par établissement en faisant signer massivement la pétition.
- et parce qu'il faut aussi avoir recours à la pression la plus forte,

grEve le vendredi 29 fEvrier !

Après les 3 académies de la région parisienne en grève le 15 février, Lille, académie la plus touchée, sera en grève à l'appel du SNES,

Les sciences économiques et sociales dans le collimateur ... des lobbies patronaux !

Les attaques actuelles contre l'école publique visent toutes les disciplines, tous les enseignants, tous les établissements. Mais une discipline, les Sciences économiques et sociales, a droit à un « traitement de faveur » de la part du Ministère, mais aussi de groupes de pression ou de personnalités politiques, avec de forts relais médiatiques.

En août et septembre 2007, le ministre affirme à plusieurs reprises que le bac ES (où les SES ont un poids important) n'a pas de débouchés. S'il avait consulté les statistiques disponibles sur le site du ministère, il aurait pu voir que c'était parfaitement faux.

En octobre 2007, Michel Rocard, membre de la commission Pochard, qualifie « l'enseignement de l'économie » de « catastrophe ambulante », tout en admettant qu'il « n'y connaît rien ». Il revient sur ses propos un peu plus tard et prône au contraire l'élargissement de l'enseignement « de l'économie » à tout le secondaire...

Dans le même temps, deux associations patronales (l'Institut de l'Entreprise, émanation du Medef, et Positive Entreprise, petit lobby peu représentatif) lancent des attaques contre « les manuels d'économie au lycée », relayées servilement par les médias. Ces attaques n'ont d'ailleurs rien de nouveau : elles reviennent régulièrement, toujours de la part des mêmes groupes de pression.

Le refrain est toujours le même : les SES donnent une « mauvaise image de l'entreprise » et de « l'économie de marché », elles « dégoûtent les jeunes de l'entrepreneuriat », elles sont responsables du « désamour des Français pour l'économie de marché ». Les arguments sont à la hauteur de la rigueur des attaques : les manuels de SES parlent de chômage, de syndicat, d'inégalités, de conflit... (quel scandale, ces phénomènes n'existent évidemment pas dans la société française !). Mais ils parlent aussi de libre-échange, d'investissement, de stratégie des entreprises, de firmes multinationales, de méritocratie, de « crise des syndicats », de lois du marché, etc. Souvent même, sur le chapitre sur la mondialisation, les manuels amènent les élèves à relativiser l'importance des délocalisations dans le chômage... mais ces passages des programmes et manuels ont dû échapper à la sagacité des critiques...

Tout cela serait presque comique si, sous la pression, le ministère n'avait mis en place une « **commission d'audit sur les manuels de SES** ». Cette commission pose deux problèmes :

-la commission « *conduira également une réflexion sur la pertinence et la cohérence des objectifs et des contenus des programmes de SES* » : il ne s'agit donc pas seulement de s'intéresser aux manuels, mais aux programmes, aux contenus, et même aux objectifs de cet enseignement... alors que cette commission n'a aucune légitimité pour cela !

-au sein de la commission, on trouve des universitaires mais... un seul enseignant de SES... et surtout **un représentant du monde patronal** : Michel Pébereau, PDG de la BNP-Paribas, et membre de ... l'Institut de l'Entreprise !

Ainsi donc, un représentant d'un groupe de pression patronal va être en position d'évaluer des programmes scolaires, et d'influencer la définition des objectifs d'un enseignement scolaire ! Un peu comme si des représentants des principales religions venaient évaluer les programmes d'Histoire Géographie, de Philosophie ou de Sciences de la Vie et de la Terre...

C'est une atteinte très grave à la laïcité ! Que dirait le ministère si des syndicats demandaient à contrôler les programmes de SES au prétexte que le phénomène syndical y est étudié ?

Le Snes a rappelé clairement qu'il serait très vigilant quant au fonctionnement de cette commission : en tout état de cause, **le Snes dénoncera toute tentative de groupes de pression pour influencer le contenu des programmes scolaires**. Le Snes tient également à rappeler que les SES sont une discipline d'enseignement général qui a pour objectif de former les futurs citoyens, de leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension du monde qui les entoure, par un enseignement pluridisciplinaire et pluraliste. **Cette discipline n'a pas vocation à servir de porte-parole de telle ou telle catégorie sociale auprès des élèves.**

=> plus d'informations : www.snes.edu
US n°662, 08/02/2008.